



**OFFRE D'EMPLOI
RESPONSABLE DE LA PATINOIRE
POSTE À CONTRAT DÉTERMINÉ**

La Municipalité de Beaulac-Garthby est située dans la MRC des Appalaches dans Chaudière-Appalaches. La municipalité est présentement à la recherche d'une personne responsable de l'entretien et la surveillance de la patinoire et du local de la patinoire.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision du directeur de voirie, le titulaire du poste devra, notamment :

- ✓ Fabriquer la glace et la maintenir en bon état pour la durée de la saison
- ✓ Faire un arrosage régulier afin de maintenir une bonne épaisseur de glace (en dehors des heures d'ouverture)
- ✓ Effectuer le déneigement de la patinoire afin qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture. Lors d'une neige abondante durant les heures d'ouverture, vous devrez vous assurer de nettoyer la surface si nécessaire.
- ✓ Effectuer le déneigement des portes d'entrée et d'un accès à la patinoire avant les heures d'ouverture

L'ouverture de la patinoire doit respecter l'horaire prévu par la municipalité. S'il advenait que l'employé soit dans l'impossibilité d'ouvrir aux heures prévues, il devra en aviser le bureau municipal dans les meilleurs délais et recevoir l'approbation pour garder la patinoire fermée.

La municipalité fournira les équipements, dont le souffleur à neige manuel et l'outillage à l'employé pour la fabrication et l'entretien de la patinoire. Ces équipements devront être entreposés dans la remise.

SURVEILLANCE ACCRUE DES PATINEURS DURANT LES HEURES D'OUVERTURE

- ✓ Faire respecter l'ordre sur la patinoire
- ✓ S'assurer que chaque patineur porte le casque obligatoire lors du hockey
- ✓ Apporter de l'aide aux plus jeunes (ex. : attacher les patins)
- ✓ S'assurer du partage égal du patinage libre et du hockey
- ✓ Faire respecter l'ordre pendant les heures d'ouverture, autant sur la patinoire, sur le terrain et dans le local. Aucun rassemblement à l'intérieur du local après les heures d'ouverture
- ✓ Interdiction de fumer à l'intérieur du local. Les drogues et les boissons alcoolisées sont également interdites.
- ✓ Être poli et courtois avec les usagers
- ✓ Aviser la municipalité s'il y a des bris

ENTRETIEN DU CHALET DES LOISIRS ET DE L'ÉQUIPEMENT

L'entretien du local doit se faire à tout les jours à la fermeture.

- ✓ Nettoyer les lieux, les salles de bains, et le rangement. Ramasser les déchets et en disposer dans les poubelles à l'extérieur
- ✓ Éteindre les lumières, baisser le thermostat, fermer le système de son et barrer adéquatement toutes les portes.

DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est d'environ treize (13) semaines pour la saison 2022-2023. L'emploi débutera aussitôt que la température le permettra.

EXIGENCES

**Dans le présent document, le masculin inclut le féminin et le féminin inclut le masculin, et ce, dans le but d'alléger le texte.*

- ✓ Être en bonne forme physique
- ✓ Aimer travailler à l'extérieur

Nous recherchons un travailleur sérieux, fiable, responsable et courtois avec les citoyens.

Le candidat devra être disponible sur les heures d'ouverture, soit :

Lundi au vendredi : 18h00 à 19h30 Patinage
 19h30 à 21h00 Hockey

Samedi et dimanche : 13h00 à 14h30 Patinage
 14h30 à 16h00 Hockey

 18h00 à 19h30 Patinage
 19h30 à 21h00 Hockey

Congés scolaires : 13h00 à 14h30 Patinage
 14h30 à 16h00 Hockey

 18h00 à 19h30 Patinage
 19h30 à 21h00 Hockey

La patinoire sera fermée pour le jour de Noël et le Jour de l'An.

CONDITIONS

- ✓ Salaire à négocier selon les compétences
- ✓ Horaire d'environ 30 heures

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et leur lettre de présentation à l'attention de M. Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, par courriel à l'adresse claudio.lebel@beaulac-garthby.com. La fin de période de mise en candidatures sera le 30 novembre 2022 à 16h30. Seules les candidatures retenues seront contactées.